

4.1 DFI

4.1.1 Organisation du DFI et de l'OFSP pour la gestion de crise

Au cours de l'année sous revue, la CdG-E a poursuivi ses clarifications portant sur l'organisation du DFI et de l'OFSP pour la gestion de la crise sanitaire, dans le prolongement des travaux déjà réalisés en 2020¹⁸⁰.

En début d'année, la commission a pris connaissance des résultats de deux évaluations portant sur l'organisation de crise du département et de l'office durant la première vague de pandémie. La première consistait en une analyse mandatée à l'été 2020 par l'OFSP auprès d'un expert externe au sujet de l'organisation et des processus au sein de l'office et de la division « Maladies transmissibles »¹⁸¹. La deuxième était une évaluation interne de la gestion de crise à l'échelon du département, menée par le Secrétariat général du DFI à l'automne 2020 sous forme d'un sondage adressé aux unités administratives qui lui sont rattachées¹⁸².

Au printemps 2021, la CdG-E s'est penchée plus en détail sur le rôle et le fonctionnement de la taskforce COVID-19 de l'OFSP durant les premiers mois de la pandémie, ainsi que sur la gestion du personnel au sein de l'office. Elle a adressé diverses questions écrites à l'OFSP et a auditionné à ce sujet le chef du DFI ainsi qu'une délégation de l'office. Elle a également effectué une analyse détaillée des procès-verbaux de la task force pour la période allant de janvier à juillet 2020.

Au mois d'août, dans le cadre d'une visite auprès de l'OFSP, la commission a fait le point avec la direction de l'office sur l'organisation pour la gestion de la crise, sur les enjeux relatifs à la gestion du personnel ainsi que sur les premiers enseignements tirés de la pandémie sur le plan organisationnel.

Sur la base des informations collectées, la CdG-E a décidé de faire part de son appréciation et de ses conclusions dans un rapport global portant sur l'organisation de crise de la Confédération, qui sera établi en commun avec la CdG-N. En plus du rôle et du fonctionnement du DFI et de l'OFSP, ce rapport portera également sur l'Etat-major fédéral Protection de la population (EMFP)¹⁸³ et l'Etat-major du Conseil fédéral chargé de gérer la crise du coronavirus (EMCC), ainsi que sur la coordination entre ces organes de crise. Il sera vraisemblablement publié au printemps 2022.

¹⁸⁰ Rapport annuel 2020 des CdG et de la DéICdG du 26 janvier 2021 (FF **2021** 570), ch. 4.1.1

¹⁸¹ Organisations- und Prozessanalyse sowie Klärung des Optimierungspotentials der COVID-19-Krisenorganisation auf Stufe Abteilung Übertragbare Krankheiten (MT). Document interne du 16 octobre 2020 à l'intention de l'OFSP, rédigé par le bureau Dynamic Organizational Consulting (DOC) (*non publié*).

¹⁸² Departementale Evaluation COVID, rapport du DFI du 2 novembre 2020 (*non publié*)

¹⁸³ Concernant le rôle de l'EMFP, cf. également ch. 4.4.2